

C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des affaires, Montréal

(Source : Vent du sud 1129717294)

Course à relais à cinq jambes jusqu'à la ligne d'arrivée; moins d'un an à courir

Si vous suivez le compte à rebours de l'ACMC, vous savez que nous avons déjà franchi le seuil d'un an avant la mise en œuvre d'un cycle plus court de règlement T+1, le **27 mai 2024** prochain. Pour marquer cette date, l'ACMC a publié un [communiqué](#) soulignant les facteurs de succès.

1 Régulateurs – Nos marchés de capitaux ont besoin de votre aide maintenant :

Les intervenants du secteur ont recommandé, il y a un an, de modifier la Norme canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles afin d'exiger que 90 % des opérations soient confirmées avant 3 h 59 (heure de l'Est) le jour T+1 en vue d'assurer le règlement efficace des transactions le jour suivant. Les intervenants aux marchés de capitaux – les sociétés et l'infrastructure, les bureaux de services de post-marché et les fournisseurs de technologie qui les relient – ont focalisé sur cet objectif. [L'ACMC](#) et l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières ([ACCVM](#)) ont réitéré la demande officielle dans leurs réponses de mars 2023 aux modifications proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) de la Norme canadienne 24-101 (*voir la [FAQ n°23](#) pour en savoir plus*). Les mandats de réglementation de valeurs mobilières englobent la promotion de la confiance dans les marchés de capitaux canadiens et la contribution à la stabilité du système financier; aussi l'ACMC demande aux ACVM de publier rapidement les règles finales et de s'entendre au minimum sur l'échéance de 3 h 59 d'ici le début de l'été 2023, car un long processus décisionnel accroît considérablement le risque de transition et le risque que le profil de risque des marchés de capitaux canadiens subisse un effet négatif. Confirmer dès à présent l'heure de 3 h 59 pour T+1, sans en compliquer l'exigence, permettra aux intervenants sectoriels de passer à T+1 avec succès, réduisant le risque pour les investisseurs et évitant de recommencer la planification et le développement de systèmes déjà en cours ou effectués.



La course nord-américaine à T+1 n'est pas une course classique où le premier à franchir la ligne d'arrivée décroche la médaille. Personne n'est vainqueur si tous les participants n'arrivent pas au but. Vous souvenez-vous des courses à trois jambes de votre enfance? Ou plus, imaginez des courses à cinq jambes (ou davantage), ou une course de relais entre des équipes à cinq jambes (ou plus)* dont les arbitres ajoutent quelques virages pour rendre la ligne d'arrivée plus difficile à franchir. Imaginez si tout le monde n'est pas formé, entraîné, ni prêt à courir en synchronisation. Un lacet est défait. La pagaille! (*Indice : les jambes inexorablement liées entre elles sont les courtiers, les dépositaires, les investisseurs, les bourses/dépôts et les prestataires de services).

2 Intervenants sectoriels, allez plus loin :

Certains évoquent des incohérences entre les champs de leur système de gestion de portefeuille et de leur système d'échange de correspondance, qui les obligent à effectuer des copier-coller du premier système vers Excel, à reformater les données et à téléverser les résultats vers le second. Les dépositaires s'inquiètent du niveau de traitement manuel qui

subsiste. Les courtiers s'inquiètent de leur tâche plus onéreuse : contrôler des parties croyant être non assujetties aux règles des ACVM. Outre l'attente des sociétés, quelle que soit leur position, que les autres adaptent leur système, toutes doivent bien examiner les répercussions en amont et en aval, car les clients n'auront aucune complaisance pour les retards de recherche de solutions de dernière minute.

3 **ACMC – En faire plus:** Le temps limité et les modifications aux systèmes en cours indiquent que toute confusion serait coûteuse. L'ACMC a lancé un [nouveau portail web sur T+1](#). Dès juin, un **bulletin technique** bimensuel sur T+1 sera publié (outre les infolettres bimensuelles de l'ACMC).

Les chiffres s'améliorent, toutefois ...

Les données sur l'entrée et la confirmation des transactions institutionnelles de mars 2023 générées par la CDS démontrent des progrès plus rapides en matière d'appariement des opérations, mais **beaucoup reste à faire** :

seules **51 %** des transactions inscrites le jour T (**44 %** du total des transactions) sont confirmées avant 4 h (heure de l'Est) le jour T+1. Le secteur doit améliorer le taux de confirmation de **75 %** en vue d'un taux d'appariement de **90 %** à 3 h 59 (heure de l'Est) le jour T+1.

Marchés	Au plus tard à 19 h (heure de l'Est) sur T	Au plus tard à minuit (heure de l'Est) sur le T	Au plus tard à 4 h à T+1
Reportés	69 % (contre 61 % en 2021)	87 % (contre 84 % en 2021)	87 % (contre 85 % en 2021)
Confirmés	29 % (contre 23 % en 2021)	41 % (contre 33 % en 2021)	46 % (contre 42 % en 2021)

Qu'en est-il des fonds communs de placement ?



Russ White de Fundserv, président du comité de pilotage des fonds communs de placement T+1, déclare que Fundserv a parachevé son travail sur T+1. M. White a indiqué que les modifications apportées aux systèmes de Fundserv en vue de s'adapter à T+1 sont déjà prévues et seront incluses dans la mise en œuvre de la V33 de Fundserv. Entre la mi-janvier et la mi-février 2024, Fundserv lancera deux cycles fictifs permettant à ses membres de simuler les jours précédant et suivant la fin de semaine de mise en œuvre du 27 mai 2024 pour les fonds passant à un cycle de règlement T+1. Les membres de Fundserv continueront aussi à mettre à l'essai les fonds T+1 dans la V34, une fois que les essais d'acceptation des utilisateurs de la V34 débiteront début mars 2024. Russ a confirmé que le comité de pilotage des fonds communs de placement T+1 restera à disposition jusqu'à la mise en œuvre de T+1 et que Fundserv soutiendra ses membres tout au long de T+1. **Remarque :** Le personnel de l'ACMC remercie Russ pour ses efforts inlassables facilitant la transition des membres de Fundserv vers T+1, à l'instar du passage de T+3 à T+2 entre 2015 et 2017. Russ prend sa retraite et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Prêts de titres – Les prêts de titres ont été identifiés comme point faible du T+1 depuis le début du projet T+1. Phil Zywojt, responsable des actions nord-américaines et des sociétés américaines (financement de titres) chez BNY Mellon, préside le sous-comité T+1 de l'Association canadienne des prêteurs de titres (ACPT) et déclare que les membres de l'ACPT sont en contact avec des fournisseurs de solutions tiers, le Groupe TMX et la SIFMA. [Pour en savoir plus...](#)



Mise à jour sur les comités

Début avril, la CDS a informé les adhérents de la suspension du projet de modernisation des activités post-marché fin mai 2023 suivant le deuxième cycle d'essais « non scénarisés », permettant de concentrer les ressources nécessaires sur T+1. Le **Comité directeur T+1** a approuvé des [modifications](#) au calendrier de traitement de la CDS pour T+1 (modification de l'heure limite de saisie des données de 20 h à 19 h 30, heure de l'Est).



Conseils et rappels

Vous pensez à la paperasserie T+1? Si vous n'êtes pas sûr des règles, les parties à l'échange institutionnel doivent conclure des ententes d'appariement ou publier des déclarations officielles indiquant qu'elles disposent de politiques et de procédures visant l'appariement conforme à la NC 24-101. Lisez cette [brève introduction](#) qui met en perspective les éléments clés de la NC 24-101.

L'équipe de travail sur les marchés acheteurs examine les recommandations dans un rapport à paraître en juin 2023. Un **groupe de travail sur les FNB** a été formé pour discuter des moyens d'améliorer le processus de création et de rachat pour T+1; jusqu'à présent, il s'est réuni une fois. D'autres comités de l'ACMC continuent de se réunir tous les mois. Les dernières nouvelles de chaque comité sont présentées sur la [page web du comité concerné](#). Pour rejoindre un comité de l'ACMC, veuillez nous écrire par courriel à l'adresse suivante : info@ccma-acmc.ca.

Outils

- Liste de contrôle pour l'auto-évaluation de T+1 ([.pdf](#) / [.xlsx](#)) : Utilisez cet outil simple pour l'évaluation des progrès et la planification.
- [Approche du plan de test sectoriel de la CDS à T+1](#) : Découvrez ce que cela signifie pour votre société
- [Échéancier T+1](#) : Mise à jour pour l'essai de la CDS

À venir

- Décision de la CSA sur T+1 à 3 h 59 et la règle finale
- Rapport du groupe de travail sur les marchés acheteurs
- Conclusions du groupe de travail sur les FNB